



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 111/2023
SÉANCE N° 5 DU 5 JUIN 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE ZOOM ET LAVAL AGGLOMÉRATION – AVENANT N° 19

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 18 h 13), Nicole Bouillon (à partir de 18 h 40), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 18 h 37), Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 30), Christine Dubois, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 18 h 57), Céline Loiseau, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Julien Brocail et Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), membres du bureau.

Était absent ou excusé

Christian Lefort.

Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Florian Bercault, Nadège Davoust a donné pouvoir à Antoine Caplan (à partir de 18 h 16 et jusqu'à 18 h 37), Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchard, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 9 juin 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2023

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE ZOOM ET LAVAL
AGGLOMÉRATION – AVENANT N° 19**

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 121/2004 du conseil communautaire du 17 décembre 2004 approuvant les termes de la convention de partenariat à conclure entre Laval Agglomération et l'association ZOOM (ex CCSTI),

Considérant que la détermination du montant de la subvention attribuée par Laval Agglomération à l'association ZOOM doit faire l'objet, chaque année, d'un avenant,

Considérant le projet d'avenant n° 19 joint en annexe à la présente délibération,

Après avis de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de l'avenant n° 19 à la convention de partenariat passée avec l'association ZOOM sont approuvés.

Article 2

La subvention 2023, d'un montant de 126 000 €, est inscrite au budget primitif 2023.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Bruno Fléchar, Patrick Péniguel, Julien Brocail, Éric Paris, en leur qualité de représentants de l'association ZOOM, n'ont pas pris part au vote.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230605-S05-BC-111-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Mise en ligne : 13-06-23

Le président,

Florian Bercault